



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7492^e séance

Mardi 28 juillet 2015, à 10 h 15

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Van Bohemen	(Nouvelle-Zélande)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gimolieca
	Chili	M. Olguín Cigarroa
	Chine	M. Liu Jieyi
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Lamek
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M. Baublys
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nigéria	M. Laro
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Tchad	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Méndez Graterol

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration élaborée en son nom par le Président sur le sujet du débat d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil de la précieuse contribution qu'ils ont apportée à cette déclaration. Conformément à l'accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil de sécurité souscrivent à cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2015/14.

Il en est ainsi décidé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations.

M. Cherif (Tchad) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé cette séance du Conseil sur les menaces contre la paix et à la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme, qui a permis d'adopter la déclaration présidentielle (S/PRST/2015/14) relative à la Force spéciale mixte multinationale contre Boko Haram. Le Tchad se félicite de l'adoption par consensus de cette déclaration présidentielle et remercie toutes les délégations pour leurs précieuses contributions, leur engagement et leur flexibilité tout au long des négociations sur le projet de texte proposé par la délégation tchadienne.

Le groupe terroriste Boko Haram, devenu récemment province de l'État islamique en Afrique de l'Ouest, a multiplié les attaques barbares et les exactions horribles contre les paisibles populations civiles dans tous les pays riverains du lac Tchad, semant la désolation et la destruction. Les conséquences de ces attaques et exactions sont incalculables : plus de 10 000 personnes tuées, plus d'1,5 million de déplacés internes, plus de 200 000 réfugiés dans les pays voisins du Nigéria, des dizaines de villes et de villages détruits, des circuits économiques et commerciaux sous-régionaux profondément perturbés.

Les pays membres de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT), conscients de la gravité de la

situation sécuritaire dans le Sahel en général, et dans la sous-région en particulier, n'ont ménagé aucun effort pour faire face efficacement à cette menace, comme en témoignent les multiples sommets et réunions ministérielles tenus tant au niveau de l'Union africaine qu'à ceux de la Commission, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ayant permis d'engager une action militaire robuste et de mettre en place la Force spéciale mixte multinationale.

Le Tchad salue les énormes sacrifices consentis par les forces armées des pays du bassin du lac Tchad et réitère son engagement aux côtés de ces pays dans la lutte contre Boko Haram. Nous tenons à rendre un vibrant hommage à tous les vaillants soldats de toutes les armées impliquées dans cette lutte qui sont tombés sur le champ d'honneur. Aussi, le Tchad tient par ma voix à remercier tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux, notamment la France, les États-Unis et l'Union européenne, pour leur appui en renseignement et en équipement, ainsi que pour leur soutien technique et financier.

Dans quelques jours, plus précisément à la fin de ce mois, la Force spéciale mixte multinationale contre le groupe terroriste Boko Haram sera opérationnelle. Dans cette perspective, nous saluons l'appel du Conseil de sécurité en faveur d'un appui plus conséquent aux efforts déployés par les pays membres de la CBLT et le Bénin, et demandons à la communauté internationale de contribuer au Fonds d'affectation spéciale de l'Union africaine créé à cet effet. Nous comptons également sur l'appui du Secrétaire général pour mobiliser davantage l'ensemble de la communauté internationale. Par ailleurs, pour une solution à long terme à la menace terroriste et à ses conséquences, nous devons garder à l'esprit la nécessité de prendre en compte les questions liées au développement socioéconomique. Dans cette optique, le soutien de la communauté internationale devrait également viser la réhabilitation des communautés et zones affectées, les projets à impact rapide, le retour et la réinsertion des réfugiés.

Pour conclure, nous tenons à souligner que Boko Haram, militairement affaibli, n'est pas totalement défait et constitue encore une menace sérieuse qui se joue des frontières et est capable de se réorganiser avec l'appui du vaste réseau terroriste installé au Sahel. La multiplication des attaques asymétriques et des attentats lâches dans tous les pays du bassin du lac Tchad en est

une triste illustration. Le moyen le plus approprié pour éradiquer ce mal est la Force multinationale mixte créée par les États membres de la CBLT et le Bénin et dont le siège est à N'Djamena, au Tchad.

L'envergure et la durée de l'action de cette force, ainsi que son efficacité, dépendent largement des moyens mis à sa disposition. Les seuls efforts

des pays concernés ne sauraient supporter ce fardeau et la communauté internationale doit assumer sa part de responsabilité. Boko Haram, tout comme l'État islamique d'Iraq et du Levant, représente une menace réelle et majeure à la paix et à la sécurité internationales contre laquelle nul ne doit rester indifférent.

La séance est levée à 10 h 20.